

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.066

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 MAI 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 AUX ASSOCIATIONS JEUNESSE

VOTE : UNANIMITE

La Commission Jeunesse qui s'est réunie le 15 Avril 2002, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2002 pour les associations Jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission Jeunesse du 15 Avril 2002
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2002 aux associations suivantes :

- LES MOUSSAILLONS	24 849,19 E
- LES CALINOUS ROYANNAIS	304,00 E
- ASSOCIATION ADRENALINE	1 143,37 E
- ASSOCIATION RICOCHET	8 000,00 E
- ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS ROYANNAIS	230,00 E
- ASSOCIATION SOURIRE ANGKOR	100,00 E
	=====
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES.....	34 626,56 E
TOTAL CREDIT BUDGET	54 272,00 E
CREDIT RESERVE	19 645,44 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574-5220 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour le Maire, **Certifié Exécutoire**
Le Premier Adjoint, **Compte-tenu de l'accomplissement**
H. LE GUEUT **des formalités légales**
le 27 mai 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS